

Quelques repères sur la fortune de la Fondation du Sanatorium Universitaire

- 1923 Date de fondation. La fortune est constituée par une somme de 100'000.- , versée par les universités fondatrices, et par une contribution semestrielle versée par les professeurs, étudiants et assistants. Cette contribution a varié selon les années entre 1.- et 7.-. St Gall et Fribourg ne font pas partie des membres fondateurs.
- 1961 Fermeture du Sanatorium.
- 1962 Location de l'immeuble au SSR.
- 1967 Création d'un fonds de réserve pour les sommes non utilisées.
- 1969 Demande de l'EPFL d'adhérer à la Fondation; demande acceptée par le conseil avec la condition de cotiser (Fr. 1.- par professeur, étudiant ou assistant par semestre).
- 1973 Vente de l'immeuble au SSR et suppression de la cotisation obligatoire.
- 1974 Décision du maintien provisoire de la Fondation et introduction de la distribution des revenus non utilisés pour le paiement du traitement de la tuberculose aux Hautes Ecoles. Les revenus sont distribués d'après le nombre d'étudiants de chaque université, mais le montant minimal par université est fixé à 6'000.-. La première année il est garanti pour NE, FR et SG. L'Université de Zurich et l'ETH, ainsi que l'Université de Lausanne et l'EPFL sont groupées. La Suisse compte alors environ 42'000.- étudiants. La fortune se monte à 2'209'732.73.- , 90'911.45.- sont distribués, dont 27'508.70.- pour des frais médicaux.
- 1975 L'Université de Lausanne et l'EPFL sont séparés pour le calcul de la distribution des revenus. L'EPFL bénéficie de la ristourne minimale.
- 1979 Versement de 202'065.35.- par le Département fédéral de l'Intérieur après dissolution de la Fondation du Sanatorium Universitaire International. Quelques actions font partie du montant.
- 1982 Long débat sur les statuts et décision de prolonger le statut quo.
- 1985 Vente de l'immeuble par le SSR et vente d'une parcelle de terrain par la Fondation.
- 1990/1992/1999 Nouveaux statuts (modifications mineures).
- 1994 Fin des frais médicaux payés directement par la Fondation. La fortune se monte à 2'575'921.90.- et 116'758.67.- sont distribués.
- 1999 L'Université de Lucerne et l'Université de la Suisse Italienne deviennent membres. Elles reçoivent un montant minimal de 1'000.- chacune.
- 2001 Monsieur Trachsler, trésorier, se retire après avoir géré la fortune de la Fondation depuis 1950. Il est remplacé par Monsieur Ruedin. La fortune se monte à 2'545'910.05.- et 95'982.35.- sont distribués. NE, ST Gall et l'EPFL reçoivent le minimum de 6'000.-
- 2005 A la suite de la baisse des taux d'intérêt, le Conseil décide de ne pas se limiter au rendement et de verser 90'000.- aux universités. La mesure s'est maintenue jusqu'en 2012.
- 2007 La clé de répartition est modifiée : LU et l'USI reçoivent 2'000.- et le minimum pour les autres est fixé à 5'500.- (NE, St Gall et l'EPFL).
- 2012 La fortune se monte à 2'608'039.12.- à laquelle s'ajoute une réserve latente dont la valeur boursière au 31.12.2012 se monte à 550'520.57.- . La Suisse compte environ 117'000 étudiants.